

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3293**27 décembre 2013****SOMMAIRE**

ABF Assurances Société de Courtage S.à r.l.	158020	HL Multi Co-Invest S.à r.l.	158025
Advent Opera Finance S.à r.l.	158020	HT WD Kettwiger Straße S.à r.l.	158025
ADVENT OPERA Holding S.à r.l.	158019	Huawei Technologies Luxembourg SA ..	158021
Akan S.A.	158018	IBKS Sàrl (Innovative Bau und Kanal-Sa- nierung)	158028
Allround Consulting Sàrl	158018	IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à r.l.	158029
Anubia S.A.	158018	Immobilière 2F S.A.	158025
ARIF North Africa Investment, S.à r.l. ..	158033	Innovative Hydrocarbon Technologies S.A.	158028
Athalia	158018	International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l.	158020
Belgrave S.A.	158030	International Toys S.A.	158021
Biogas Biekerich	158019	Inter'or Luxembourg S.A.	158028
Bio-Orthesy S.A.	158030	Investorlux	158023
Blue Mountain Holding S.A.	158030	Ionbond Luxembourg S.à r.l.	158029
Boisclair S.A.	158041	I.V. Ory S.A.-SPF	158021
Castiglione Real Estate	158030	I.V. Ory S.A.-SPF	158021
Châteauban S.A.	158037	JKS Invest S.à r.l.	158027
Clyde Investment S.à r.l.	158049	Kone Luxembourg	158027
Gala Plus S.à r.l.	158062	Krutbacken S.à r.l.	158026
GG Capital S.à r.l.	158022	KS Machines Agricoles et Viticoles S.à r.l.	158027
Giesecke & Devrient International Finance S.A.	158022	Le 5ème élément	158026
Ginkgo Solutions Facilities S.A.	158022	Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l.	158026
GRANJA S.A., société de gestion de patri- moine familial, «SPF»	158024	Loherco S.A.	158039
Green House Technology S.à r.l.	158023	Lux Steel Services S.à r.l.	158028
Greenvest Holdings Projects SA	158027	M.M.P. S.A.	158043
Gries Frères S.à r.l.	158024	M.S.L. S.à r.l.	158042
GW Partner-Bau GmbH	158024	Pelvis S. à r.l.	158064
HaMer Holding S.à r.l.	158022	PEPP1 S.A.	158057
Hamilton Sundstrand International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l.	158029	Qairtec S.à r.l.	158023
Helena 2 Investments S.à r.l.	158024	Vericontrol Engineering S.A.	158031
Hexx SPF S.A.	158027		
H.I.G. Europe - France III S.à r.l.	158024		

Allround Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 179.070.

—
Aus der außerordentlichen Generalversammlung der Teilhaber vom 27.09.2013:

1. Die Gesellschafter beschließen, Herrn Werner Paul MÜSCH, wohnhaft in B-4780 RECHT, Zur Kaiserbaracke 43, als zusätzlichen technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Référence de publication: 2013168032/10.

(130204889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Anubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 35.928.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 29 novembre 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 29 novembre 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 29 novembre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013168040/21.

(130205046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Athalia, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg E 4.796.

—
L'adresse de l'associé Jan Philipp Schmitz a changé et se trouve à présent au 5, Baustrasse, 60322 Frankfurt, Allemagne. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168733/10.

(130206010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Akan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.967.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 novembre 2013

- la liquidation de la Société AKAN S.A. est clôturée.

- les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à Luxembourg, au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013168743/13.

(130206256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

ADVENT OPERA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.781.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ADVENT OPERA Holding S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 novembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15460.

- que la société «ADVENT OPERA Holding S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121 781,

constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2447 en date du 30 décembre 2006, page 117444 (le «Mémorial C»),

se trouve à partir de la date du 26 novembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 2 novembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168742/28.

(130205839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Biogas Biekerich, Société Coopérative.

Siège social: L-8538 Hovelange, Op Meimerich.
R.C.S. Luxembourg B 94.827.

—
Auszug aus dem Vorstandssitzungsbericht des 08. Oktober 2013 der „Biogas Biekerich“ société coopérative

Anwesend: H. Remy Kellen (Präsident), H. Carlo Janssen (Vize-Präsident), Claude Loutsch (Schriftführer und Kassierer), Herren Nico Fisch, Christian Neu, Louis Seyler (Mitglieder)

Abwesend: H. Romain Frisch

Tagesordnung

Punkt 2: Verteilung der Vorstandsposten

Die bereits vorhandene Postenaufteilung innerhalb des Vorstands bleibt bestehen:

Präsident: H. Remy Kellen

Vize-Präsident: H. Carlo Janssen

Schriftführer und Kassierer: H. Claude Loutsch

Mitglieder: Herren Nico Fisch, Romain Frisch, Christian Neu, Louis Seyler

Punkt 3: Vergabe der Entscheidungsvollmacht

Die Entscheidungsvollmacht betreffend die Finanzen sowie die Unterzeichnung der damit verbundenen Unterlagen liegt beim Präsidenten und Vizepräsidenten der „Biogas Biekerich“ société coopérative.

Diese Entscheidung des Vorstands basiert auf den Tatsachen, dass diese beiden Positionen eine Über- sowie eine Einsicht in die Vermögensverhältnisse der „Biogas Biekerich“ voraussetzen.

Hovelingen, den 17. Oktober 2013.

Beglaubigter Vorstandssitzungsauszug

Kellen Remy / Janssen Carlo / Loutsch Claude / Fisch Nico / Frisch Romain / Neu Christian / Seyler Louis

Référence de publication: 2013168687/26.

(130204567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Advent Opera Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.703.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ADVENT OPERA Finance S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 novembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15457.

- que la société «ADVENT OPERA Finance S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121 703,

constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2414 en date du 28 décembre 2006 (le «Mémorial C»),

se trouve à partir de la date du 26 novembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 2 novembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168741/28.

(130205826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

ABF Assurances Société de Courtage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 175.868.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67748 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168737/10.

(130205683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.205.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 2 octobre 2013

En date du 2 octobre 2013, les Associés de la Société ont pris notamment la résolution suivante:

- Renouvellement des mandats de M. Fabrice Rota et M. Johannes Laurens Hans de Zwart en tant que gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013168995/16.

(130205619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

International Toys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 148.290.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 2 décembre 2013 que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80 rue des Romains, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52610, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013168996/13.

(130206244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

I.V. Ory S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 20.769.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168991/10.

(130206268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

I.V. Ory S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 20.769.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168990/10.

(130206230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Huawei Technologies Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.507.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 3 décembre 2013

En date du 3 décembre 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- prendre acte que le mandat de Monsieur Jie LI en tant qu'administrateur de la Société s'est terminé au 15 juillet 2013;
- de nommer Monsieur Shengli WANG, né le 10 août 1963, à Henan, Chine, demeurant à Jinlong Garden, Nanshan District, Shenzhen, Guangdong Province, Chine, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2013 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 15 juillet 2015.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Shengli WANG
- Monsieur Chun HUI
- Monsieur Jingwen TAO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour Huawei Technologies S.A.

Paul Mousel

Référence de publication: 2013168979/21.

(130206004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Giesecke & Devrient International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 20.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168955/9.

(130205833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

GG Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 136.283.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signature
Agent Administratif

Référence de publication: 2013168954/13.

(130206345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Ginkgo Solutions Facilities S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 175.508.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 2 décembre 2013

Démission de l'administrateur-délégué

- Monsieur Dominique DELABY

Nomination d'un nouvel administrateur-délégué:

Nomination d'un nouvel administrateur-délégué pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Madame Barbara BRECKO

Née le 7 octobre 1972 à Creutzwald (F)

Demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168957/18.

(130206080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

HaMer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 609.475,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.296.

Extrait au 29 novembre 2013

Suite à une cession de parts en date du 12 juillet 2011, la répartition du capital social de la société HaMer Holding S.à r.l. est la suivante:

- Polish Enterprise Fund V, LP: 21 174 parts sociales

- Polish Enterprise Fund VI, LP 3 205 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168976/14.

(130206128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Investorlux, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.216.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 22 novembre 2013 que la société Accounting Partners S.à.r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168997/9.

(130205831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

**Qairtec S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Green House Technology S.à r.l.)**

Siège social: L-8210 Mamer, 102, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.852.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Green House Technology S. à r.l.", ayant son siège social à L-8210 Mamer, 102 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 145852, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 15 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 936 du 5 mai 2009, dont les statuts ont été modifiés par actes reçus par le notaire soussigné en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1263 du 10 juin 2011 et en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 215 du 26 janvier 2012.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 500 parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale

2.- Modification des pouvoirs de signature engageant la société.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en QAIRTEC S.à.r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination QAIRTEC S. à r.l.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature en engageant la société en modifiant le 4^{ème} paragraphe de l'article 12 comme suit:

«La société sera engagée par la signature individuelle du gérant»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54437. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013168966/45.

(130205821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

H.I.G. Europe - France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168973/10.

(130205829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

GW Partner-Bau Gmbh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 154.859.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2013.

Pour GW PARTNER-BAU GMBH

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013168970/12.

(130205971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Gries Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4553 Niedercorn, 45, rue Franz Erpelding.

R.C.S. Luxembourg B 61.001.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-François GRIES

Gérant

Référence de publication: 2013168969/11.

(130205684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Helena 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.692.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168978/10.

(130205925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

GRANJA S.A., société de gestion de patrimoine familial, «SPF», Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.110.

—
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168965/11.

(130205655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Signature.

HT WD Kettwiger Straße S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.674.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. November 2013.

Für HT WD Kettwiger Straße S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013168986/13.

(130206300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

HL Multi Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.759.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 novembre 2013 que Monsieur James Strang, né à Bridge of Allan (Royaume uni) le 18 septembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 8-10, Great George Street, London SW1P 3 AE, Royaume Uni, a été nommé gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Juan Delgado-Moreira, gérant A démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168985/15.

(130205832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Immobilière 2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.776.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 29 novembre 2013, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

- Madame Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 29 novembre 2013, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J (Rob) KEMMERLING, administrateur, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leur mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013169001/26.

(130205947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.458.

Changement suivant le contrat de cession de parts daté du 18 juillet 2012 avec effet au 12 juillet 2012:

- Ancienne situation associées:

	parts sociales
Levine Leichtman Capital Partners IV, L.P.	19.932
Levine Leichtman Capital Partners IV Amicus Fund, L.P.	68
Total	20.000

- Nouvelle situation associées:

	parts sociales
Levine Leichtman Capital Partners IV, L.P.	18.020
LLCP-A Investment Partnership, L.P. ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 2711 Centerville Road, Suite 400, inscrite auprès du Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4980673	1.980
Total	20.000

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013169033/26.

(130206203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Le 5ème élément, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 144.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169030/10.

(130206252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Krutbacken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.522.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 décembre 2013 que les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Madame Ana Dias démissionne de sa fonction de gérant B avec effet immédiat;
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant B de la société avec effet immédiat;
- Madame Asa Ahlund, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant B de la société avec effet immédiat;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169022/18.

(130205773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

KS Machines Agricoles et Viticoles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 3, Kaabesbiertg.

R.C.S. Luxembourg B 67.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169027/9.

(130205980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013169026/11.

(130205795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

JKS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 163.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169015/10.

(130206029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Greenvest Holdings Projects SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.266.

Les comptes annuels du 16/07/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168968/10.

(130206344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Hexx SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 70.675.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 11 octobre 2013

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HEXX SPF S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société HEXX SPF S.A., en liquidation volontaire, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation au siège social de PARFININDUS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168983/14.

(130206142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Innovative Hydrocarbon Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 158.027.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 novembre 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

INNOVATIVE HYDROCARBON TECHNOLOGIES S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013169004/17.

(130206131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

IBKS Sàrl (Innovative Bau und Kanal-Sanierung), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 49.439.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168999/10.

(130206176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Lux Steel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.297.

—
Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 26.11.2013 que la réparation des parts sociales est dorénavant la suivante:

- TARIOS WORLDWIDE CORP.,

Akara Building, 24 De Castro Street

Wickhams Cayl, 94 600 Road Town

Tortola, Iles Vierges Britanniques: 125 parts sociales

TOTAL: 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.12.2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013169037/18.

(130205926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Inter'or Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 148.935.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169005/9.

(130206348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Ionbond Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 56.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

—
Cession de parts sociales

En date du 31 octobre 2013, un changement dans l'actionnariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Indigo AcquisitionCo Limited, détenant 565.870 parts sociales dans la société sous rubrique, a transféré la totalité de ses parts sociales à Indigo Topco Limited.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 565.870 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

Indigo TopCo Limited, une société de droit anglais, enregistrée auprès du «Companies House of England and Wales» sous le numéro 07112229, avec adresse à Unit 36, No 1 Industrial Estate, Medomsley Road, Consett, County Durham, DH8 6TS Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168998/20.

(130205869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.610,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.819.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 22 novembre 2013 entre Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et Kidde Limited, ayant son siège social à Mathisen Way, Colnbrook, Slough, Berkshire SL3 0HB, Royaume-Uni, les 15 parts sociales de catégorie C de la société sont réparties comme suit:

1. Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculé sous le numéro B 168819 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, détient 13 parts sociales de catégorie C, d'une valeur nominale de USD 10.00 chacune.

2. Kidde Limited, ayant son siège social à Mathisen Way, Colnbrook, Slough, Berkshire SL3 0HB, Royaume-Uni, immatriculé sous le numéro 04039127 au English Companies House, détient 2 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de USD 10.00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2013168974/23.

(130205973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.103.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013169000/11.

(130205981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Belgrave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013168777/11.

(130206210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Bio-Orthesy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 151.345.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 29 novembre 2013:

L'assemblée prend acte de la démission, avec effet au 29 novembre 2013, de l'administrateur unique en la personne de Monsieur João Nuno SOARES PEREIRA né à Rio de Moinhos-Penafiel (Portugal), le 21 février 1970, et demeurant professionnellement au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, et nomme en son remplacement:

Madame Monique DI NARDO, administrateur de sociétés, née le 16 mai 1965 à Forbach F-57600 France, demeurant 20 rue du Pont de Pierre à Hettange-Grande F-57330 France, en tant qu'administrateur unique et en tant que délégué à la gestion journalière de la société.

Les mandats de l'administrateur et délégué à la gestion journalière prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013168779/19.

(130205642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Blue Mountain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 78.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168780/10.

(130205739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Castiglione Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.875.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 5 novembre 2013, le Conseil d'administration de la société anonyme CASTIGLIONE REAL ESTATE a décidé de transférer le siège social de la société de l'adresse 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, à l'adresse 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2013.

Pour extrait conforme

CASTIGLIONE REAL ESTATE

Société anonyme

Référence de publication: 2013168821/14.

(130205782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Vericontrol Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.920.

—
In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of October.

Before Us M^e Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "VERICONTROL ENGINEERING S.A.", a société anonyme, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 129 920, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on June 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1860 dated on September 1st, 2007,

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, enacted on October 13, 2010, published in the Mémorial C, number 2638 of December 02, 2010.

having a subscribed share capital fixed at one hundred thousand euro (100,000.- €) represented by one hundred thousand (100,000) shares having a nominal value of one (1.- €) per share.

The meeting is presided by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing in Esch-Sur-Alzette.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Claudia Rouckert, private employee, professionally residing in Esch/Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company "VERICONTROL ENGINEERING S.A." into liquidation.
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Discharge to the directors and the statutory auditor.
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company "VERICONTROL ENGINEERING S.A." and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint "Alter Domus Liquidation Services S.a r.l.", with registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 142 389, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Pardevant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VERICONTROL ENGINEERING S.A." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129 920, constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1860 du 1^{er} septembre 2007,

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2638 du 2 décembre 2010

ayant un capital social souscrit fixé à cent mille euros (100.000,- €) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- €) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société "VERICONTROL ENGINEERING S.A." en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société "VERICONTROL ENGINEERING S.A." et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.", avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142 389, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13915. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013161117/127.

(130197307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ARIF North Africa Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 181.689.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARGAN INFRASTRUCTURE FUND, LLC, PCC - Cellule Afrique du Nord, une limited liability company, Protected Cell Company dûment constituée et existante suivant les lois de l'île Maurice, avec son siège social à 5th floor, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port-Louis, République Mauricienne, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de l'île Maurice sous le numéro 96373 C1/GBL, représenté par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations - à condition que celle-ci ne soit pas publique - qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination ARIF North Africa Investment, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et Libéré

Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR) représenté par mille (1.000,-) parts sociales sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont établies au nom d'une personne déterminée, dont les nom, profession et demeure devront figurer au registre prévu suivant les dispositions de l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants répartis en un ou plusieurs gérants de catégorie A (ci-après les «Gérant(s) A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (ci-après les «Gérant(s) B»). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée limitée ou non. Ils sont rééligibles. Au cas où un gérant est nommé sans mention de durée de son mandat, il est considéré comme ayant été nommé pour une durée illimitée.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés. Il restera en fonction jusqu'à ce qu'un remplaçant ait été nommé. Les membres du conseil de gérance qui se sont retirés sont rééligibles

7.1.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de gérant, pour cause de décès, retraite ou autre, les gérants restants doivent désigner dans les trente jours Ouvrables (tel que défini ci-après) suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au(x) gérants les dépenses raisonnables survenues

lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance.

7.1.6. Dans le cadre des Statuts, «Jour Ouvrable» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

7.2 Pouvoirs

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers, avec la justice ou dans tout autre cadre pouvant affecter les droits de la Société, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

Le gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants, en ce inclus un gérant A et un Gérant B, peut déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques à toute personne, celle-ci n'étant pas nécessairement un gérant de la Société.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

La Société est engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout Gérant A et de tout Gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par tout Gérant A et tout Gérant B de la Société, agissant conjointement.

7.4 Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de chaque gérant présent ou représenté à cette réunion. Dans ce cas, une liste de présence sera signée par le président et tous les gérants présents lors de cette réunion, au nom ainsi que pour le compte des gérants représentés par eux, une telle signature constituant une preuve suffisante du consentement des gérants présents ou représentés à une telle procédure. Une fois signée comme décrit ci-dessus, la liste de présence restera annexée au procès-verbal de séance. Toutes les procurations resteront annexées audit procès-verbal.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants, incluant un Gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux des gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Cette décision peut être documentée sur un acte unique ou plusieurs écrits séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés Si la Société compte un associé unique, l'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour n'était pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale devrait se tenir le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Audit. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les comptes et opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que, et aussi longtemps que, celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Mesure Transitoire

A l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi établis, la comparante Argan Infrastructure Fund, LLC, PCC - Cellule Afrique du Nord, préqualifiée, déclare souscrire à toutes les parts sociales émises.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cent dix mille euros (110.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.300,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- *Gérant A:*

Monsieur Abdellatif NASSERDINE, Administrateur de sociétés, né à Tinghir (Maroc), le 10 janvier 1970, résidant au 28, Impasse Roitelets, Oasis, 20000, Casablanca, Maroc.

- *Gérant B:*

Monsieur Bertrand PARTY, Employé privé, né à Muret (31) France, le 12 juin 1976, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

3. Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'Activités à L-8308 Capellen.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 novembre 2013. Relation GRE/2013/4394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013161221/219.

(130197828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Châteauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.835.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHÂTEAUBAN S.A." ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 90 du 13 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110835.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel JADOT, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jozef ADRIAENS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau constatant que les DIX MILLE ACTIONS (10.000), sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.300.000,- EUR en vue de le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 1.400.000,- EUR par l'émission de 1.500.000.000 actions nouvelles.
2. Renonciation par Huge Shipping S.A. à son droit de souscription préférentielle et ne souscrit dès lors aucune action nouvelle.
3. Souscription par CLdN Shipping S.A. de 1.500.000.000 actions sans désignation de valeur nominale et libération par apport en espèces.
4. Modification afférente de l'article 3 des statuts
5. Réduction du capital social d'un montant de 600.000,- EUR par incorporation d'une partie des pertes reportées de façon à réduire le capital social de son montant actuel de 1.400.000,- EUR à la somme de 800.000,- EUR

6. Echange des 1.500.010.000 actions sans désignation de valeur nominale contre 150.001 actions sans désignation de valeur nominale.

7. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8. Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 1.300.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) à UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (1.400.000) par la création et l'émission de UN MILLIARD CINQ CENT MILLIONS (1.500.000.000) d'actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale a constaté la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire existant.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide que la souscription des UN MILLIARD CINQ CENT MILLIONS (1.500.000.000) d'actions nouvelles sera effectuée par un nouvel actionnaire la société anonyme "CLdN Shipping S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, RCS Luxembourg B 84685,

ici représenté par deux de ses administrateurs en fonction Messieurs Michel JADOT et Jozef ADRIAENS, préqualifiés.

Lequel souscripteur représenté par deux de ses administrateurs susnommés a déclaré souscrire les UN MILLIARD CINQ CENT MILLIONS (1.500.000.000) d'actions nouvelles de la façon indiquée ci-dessus et les libérer intégralement par un versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, de sorte que la somme de UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 1.300.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (1.400.000), représenté par UN MILLIARD CINQ CENT MILLIONS DIX MILLE (1.500.010.000) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000.-) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 1.400.000) à HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000.-).

Cette réduction de capital sera réalisée par incorporation d'une partie des pertes reportées d'un montant de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000.-).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide l'échange des UN MILLIARD CINQ CENT MILLIONS DIX MILLE (1.500.010.000) actions, sans désignation de valeur nominale contre CENT CINQUANTE MILLE UNE (150.001) actions, sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide que l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à HUIT CENT MILLE EUROS 800.000), divisé en CENT CINQUANTE MILLE UNE (150.001) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 2.500.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: JADOT, BERNARD, ADRIAENS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/11/2013. Relation: EAC/2013/15073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161295/93.

(130197889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Loherco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.100.

In the year two thousand thirteen, on the twelfth of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of LOHERCO S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 72.100), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on September 30, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 973 of December 17, 1999.

The Meeting is presided over by Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Stratego Managing S.à r.l., having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOHERCO S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 72.100), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 973 du 17 décembre 1999.

L'Assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51712. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161502/109.

(130198393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Boisclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 122.433.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOISCLAIR S.A." ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 133 du 7 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122433.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, Economiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St Hubert.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Jozef ADRIAENS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel JADOT, Ingénieur Commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau constatant que les MILLE ACTIONS (1.000), sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de VINGT-TROIS MILLIONS SIX CENT DIX MILLE EUROS (EUR 23.610.000.-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société de EUR 2.644.320,- EUR en vue de le porter de son montant actuel de 23.610.000,- EUR à 26.254.320,- EUR par l'émission de 112 actions nouvelles.

2. Renonciation par C.GEN S.A. à son droit de souscription préférentielle et ne souscrit dès lors aucune action nouvelle.

3. Souscription par ALTERCORP S.A. de 112 actions sans désignation de valeur nominale et libération par apport en espèces de 2.891.123,81 EUR dont 2.644.320,- EUR sont alloués au capital social et 246.803,81 sont alloués à la prime d'émission.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5. Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 2.644.320.-) pour le porter de son montant actuel de VINGT-TROIS MILLIONS SIX CENT DIX MILLE EUROS (EUR 23.610.000.-) à VINGT-SIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 26.254.320) par la création et l'émission de CENT DOUZE (112) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale a constaté la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire existant.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide que la souscription des CENT DOUZE (112) actions nouvelles sera effectuée par un nouvel actionnaire la société anonyme "ALTERCORP S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, RCS Luxembourg B 150353,

ici représentée par deux de ses administrateurs Messieurs Michel JADOT et Jozef ADRIAENS, préqualifiés.

Lequel souscripteur représenté par deux de ses administrateurs susnommés a déclaré souscrire les CENT DOUZE (112) actions nouvelles de la façon indiquée ci-dessus et les libérer intégralement par un versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, de sorte que de la somme totale de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CENT VINGT-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-ET-UN CENTS (EUR 2.891.123,81.-) qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, le montant de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 2.644.320.-) sera affecté au capital social de la société et le montant de DEUX CENT QUARANTE-SIX MILLE HUIT CENT TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-ET-UN CENTS (EUR 246.803,81.-) sera affecté au compte prime d'émission.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précédent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à VINGT-SIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (26.254.320), représenté par MILLE CENT DOUZE (1.112) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 3.100.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BRACKE, ADRIAENS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/11/2013. Relation: EAC/2013/15072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161248/78.

(130197890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

M.S.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Rameldange, 46, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.401.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Michel NAMY, ingénieur, né le 15 mars 1949 à Nancy (France), demeurant à L-6990 Rameldange, 46, rue Principale (ci-après l'«Associé unique» ou le «Comparant»).

Ledit comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «M.S.L. S.à r.l.», établie et ayant son siège social L-6990 Rameldange, 46, rue Principale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.401, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 19 février 2005 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2301 du 24 novembre 2009.

- Qu'il a renoncé à tout droit de convocation préalable; et,

- Qu'il a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Michel NAMY, pré-qualifié (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. NAMY, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49700. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161510/46.

(130198486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

M.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.700.

In the year two thousand thirteen, on eighteenth of November.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the limited liability company "M.M.P. S.A." a société anonyme having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, incorporated by deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on March 26th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1091 on 3 May 2008,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 137.700 (the "Company").

The meeting was opened and presided by Mrs Virginie Pierru, private employee, residing professionally in Luxembourg which also appoints as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Decision and approval of the rewording of the articles of Incorporation; and

2. - Miscellaneous.

II) The sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The sole shareholder represented acknowledges and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decides to reword completely the articles of association in order to give it the following wording:

"Name - Registered office - Duration - Corporate Object - Capital

Art. 1. A public limited company (SA) named "M.M.P. S.A." is hereby established.

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be moved within the boundaries of this municipality by decision of the Board of Directors.

If any extraordinary political, economic or social events compromising normal business at the registered office or easy communication with this office from abroad should arise or be imminent, the registered office may be declared to be temporarily moved abroad, without such a measure having any effect on the nationality of the company, which shall remain Luxembourgish despite this temporary transfer of the registered office.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The corporate object of the company shall be acquiring interests in any form in other Luxembourg or foreign companies, and any other form of investment, acquisition by purchase, subscription and any other means, and disposing by sale, exchange or any other means of all manner of transferable securities and cash, as well as the administration, supervision and development of these interests. The company may take part in the establishment and development of any other industrial or commercial company and may provide its assistance to any such company by means of loans, guarantees or other means.

Company business shall also involve the acquisition, management, establishment, registration and filing, promotion, sale, use as part of its business and granting of the use of domain names, intellectual property rights and industrial property rights, in particular copyright, patents, trademarks and brand names, designs and models of any nature.

The company may undertake all manner of real-estate, intangible-property, financial and industrial transactions, commercial or otherwise, related directly or indirectly to its corporate object.

It may lend to or borrow from, with or without interest, companies within its group, and it may issue bonds and other acknowledgements of debt.

It may do business directly or indirectly on its own behalf or on behalf of third parties, alone or in partnership, undertaking any actions liable to support said purpose or the purpose of companies in which it holds an interest.

It may in particular use its funds to create, manage, enhance and settle portfolios comprising all manner of securities from any source, participate in the creation, development and control of any company, acquire by means of contributions, subscriptions, underwriting, call options or any other means, securities and patents of any kind, realizing them by sale, assignment, exchange or any other means, have these interests and patents enhanced, and give companies in which it has an interest any assistance, loans, advances or guarantees.

In general, the company may undertake any business whatsoever that may be required to accomplish or advance its corporate object.

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares each having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The shares may be in a bearer or registered form, at the discretion of the shareholder, with the exception of those shares required by law to be registered.

The holder may choose to have the shares in the company created in single units or certificates representing several shares.

Management - Monitoring

Art. 6. The company shall be managed by a board comprising at least three members, who need not be shareholders. However, if at a general assembly of shareholders the company is found to have only one partner, the board of directors may be limited to a single board member until the next ordinary general meeting after the existence of more than one partner is established.

Board members shall be appointed for a term not exceeding six years. They may be re-elected and removed from office at any time.

If the position of a board member appointed by the general assembly becomes vacant, the remaining board members appointed by the general assembly shall be entitled to fill the position temporarily. In this case, the general assembly shall make a definitive choice at the next meeting.

Art. 7. The board of directors is authorised to undertake all essential or useful actions to achieve the corporate objective, and it shall be competent to handle any matters not reserved for the general assembly by law or these articles of association.

Art. 8. The board of directors shall have full powers to undertake all actions essential for or leading to fulfillment of the corporate object. The board of directors may exercise any powers not expressly reserved by law or these articles of incorporation for the shareholders' assembly.

The board of directors shall elect a chairman from amongst its members. In the absence of the chairman, meetings may be chaired by another board member. The sole board member shall act as de facto chairman.

The board of directors may only validly deliberate and pass resolutions if the majority of its members are present or represented. Any board member may be represented by appointing, in writing or by telegram, fax or email, any other board member as their representative. Board members may not represent more than one of their colleagues.

Absent board members may also vote by letter, telegram, fax or email. In both cases, the absent board member shall be deemed to be present at the meeting.

In exceptional circumstances and following an express decision by the Chairman, board members may participate in a board meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling everybody taking part in the meeting to hear and talk to one another. In this case, the board member using this type of technology shall be deemed to be present at the meeting and may take part in the vote.

The board of directors may pass resolutions validly using circular letters if they are signed and approved in writing by all the board members. This approval may result from one or more separate documents sent in writing or by telegram, fax or email. Resolutions passed under these conditions shall have the same effect as resolutions passed during board meetings. Documents, telegrams, faxes and emails expressing board members' votes shall be attached to the minutes of the meeting.

Decisions of the board of directors shall be taken by a majority of votes. In the event of a tie, the Chairman shall have the casting vote.

Art. 9. The Board may delegate some or all of its powers concerning the daily management and representation of the company regarding such management to one or more board members, directors, managers or other agents, who need not be shareholders.

Art. 10. The company shall be bound by the joint signature of two board members. If a managing director is appointed, the company shall be bound either by the joint signature of two board members, one of whom must be the managing director, or by the signature of the managing director only.

Exceptionally, the sole board member shall have independent signing powers.

Art. 11. The company shall be monitored by one or more statutory auditors ("commissaires aux comptes"), who need not be shareholders, appointed for a term that shall not exceed six years. They may be re-elected and removed from office at any time.

Business year - General assembly

Art. 12. The business year shall run from 1 January to 31 December of each year.

Art. 13. General assemblies shall be convened in accordance with the related legal provisions. Notice need not be served if all shareholders are present or represented, and they acknowledge prior knowledge of the agenda.

The board of directors may decide that, to attend the general assembly, holders of shares must deposit them at least five clear days before the date set for the meeting. All shareholders shall have the right to vote in person or by means of a representative, who need not be a shareholder.

Each share shall entitle the holder to one vote.

Art. 14. A properly constituted meeting of shareholders of the company shall represent all of the company shareholders.

The assembly shall have absolute power to undertake and/or ratify any deed in the interest of the company.

Art. 15. The general assembly shall decide on the allocation and distribution of net profits. The board of directors shall be authorised to pay interim dividends in accordance with the related legal provisions.

Art. 16. The annual general meeting shall be held automatically on the first Monday of June at 2 p.m. at the head office in Luxembourg, or in any other place named in the notice. If this is a public holiday, the meeting shall be held on the next working day.

Art. 17. The Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply throughout, unless overridden by these articles of association."

Second resolution

In consideration of the above, the general meeting decided that the articles written in English, followed by a French version, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "M.M.P. S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1091 le 3 mai 2008,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 137.700 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie Pierru, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision et approbation de refondre complètement les statuts de la Société;

2.- Divers.

II) L'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par l'actionnaire unique représenté et la mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «M.M.P. S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Par exception, l'administrateur unique aura un pouvoir de signature autonome.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide que les statuts rédigés en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52588. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161508/306.

(130198128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Clyde Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.582.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE SIXTH DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.323,

represented by Maître Thierry Kauffman, lawyer, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 31 October 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Clyde Investment S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Clyde Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan

acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.00) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (GBP)
BRE/Europe 7Q S.à r.l.	750	GBP 15,000
Total	750	GBP 15,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.300.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.304.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDDREIZEHN,
AM SECHSTEN TAG DES MONATS NOVEMBER,

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen,

BRE/Europe 7Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 180.323,

hier vertreten durch Herrn Thierry Kauffman, Rechtsanwalt, beruflich Wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 31. Oktober 2013, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Clyde Investment S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname.

Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Clyde Investment S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, Lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes vom 5. April 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung

der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Geschäftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Geschäftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Geschäftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Geschäftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (GBP)
BRE/Europe 7Q S.à r.l.	750	GBP 15.000
Total	750	GBP 15.000

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kostenschätzung

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.300.-.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.

2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:

- BRE/Management 7 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.304.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 novembre 2013. Relation: RED/2013/1894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 14. November 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013159166/457.

(130195160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

PEPP1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 280.328,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 103.677.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of November.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of PEPP1 S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103.677, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg), on 21 October 2004, published in the Mémorial C - N° 10, Recueil des Sociétés et Associations on 6 January 2005 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, then notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 May 2006, published in the Mémorial C - N° 1608, Recueil des Sociétés et Associations on 24 August 2006.

The Extraordinary General Meeting was opened with Philippe Chan, director, residing in Luxembourg, in the chair.

The President appoints as secretary Mr Georges Wirtz, lawyer, residing in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elects as scrutineer, Mr Otsar YTSHAK, residing in Israel.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by way of withdrawal of self-owned shares;
2. Subsequent amendment of Title 1 definitions of "Class B Capital" "Class B Premium" "Class A Equity" "B Shares" and article 5 of the articles of incorporation of the Company;
3. Transfer of the registered office of the Company;
4. Subsequent amendment of article 3a) of the articles of incorporation of the Company;
5. Possibility to hold general meetings of shareholders at any place indicated in the convening notice;
6. Subsequent amendment of article 8b) of the articles of incorporation of the Company;
7. Possibility to appoint only one director if all the shares in issue are held by a sole shareholder;
8. Subsequent amendment of article 12a) and article 13d) of the articles of incorporation of the Company;
9. Acknowledgement of the resignation of certain directors and discharge for their mandate;
10. Appointment of a new director;
11. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed.

The proxies of the represented shareholders are initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda along with all relevant information and documents, prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand six-hundred twenty-six euros (EUR 37,626), from three hundred seventeen thousand nine hundred fifty-four euros (EUR 317,954.-) represented by one hundred fifty-eight thousand three hundred seventy-seven (158,377) A shares having a par value of two euros (2.- EUR) each and six hundred (600) B shares having a par value of two euros (2.- EUR) each, down to two hundred eighty thousand three hundred twenty-eight euros (EUR 280,328.-) represented by one hundred forty thousand one hundred sixty-four (140,164) A shares having a par value of two euros (2.- EUR) each, by withdrawing eighteen thousand two hundred thirteen (18,213) A Shares and six hundred (600) B shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each, self-owned by the Company.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Extraordinary General Meeting resolves to amend Title 1 of the articles of incorporation of the Company, definitions of "Class B Capital" "Class B Premium" "B Shares", which shall henceforth read as follows:

i) "Class B Capital" means: the amount representing the share capital contributed by Class B Shareholders, as the case may be;

j) "Class B Premium" means: the amount representing the share premium contributed by Class B shareholders, as the case may be;

k) "Class A Equity" means: 280,328.- EUR which represents the Class A Capital, the Class A premium;

r) "B Shares" means: specific class of shares which the Company may issue, on its own discretion, having the following features: (i) voting right, (ii) right to 0.0166% of the Net Proceeds at the Exit of the Transaction or earlier as provided below, and (iii) right to distributions pursuant to Article 23 of these Articles of Incorporation. Holders of B Shares are referred to as "Class B Shareholders".

The Extraordinary General Meeting further resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company has a subscribed capital of two hundred eighty thousand three hundred twenty-eight euros (EUR 280,328.-), divided into one hundred forty thousand one hundred sixty-four (140,164) A shares having a par value of two euros (2.- EUR) each."

Third Resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers to L-7257 Walferdange, 2 Millewee.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 3 a) of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Registered office.**

a) The Registered Office of the Company is established in the municipality of Walferdange."

Fifth Resolution

The Extraordinary General Meeting resolves that general meetings of the shareholders of the Company may be held at the registered office of the Company or at any other place indicated in the convening notice.

Sixth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 8 b) of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 8. General meetings of shareholders.

b) All General Meetings shall be held either at the Registered Office of the Company or at any other place, as indicated in the convening notice issued by the Board."

Seventh Resolution

The Extraordinary General Meeting resolves, in accordance with article 51 of the law of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, that the Company may be managed by only one director if all the shares in issue are held by a sole shareholder.

Eighth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 12 a) of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 12. Directors.

a) The company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. However where it has been established at a general meeting of shareholders that the company has only a single shareholder, the board of directors can be, unless otherwise provided by law, made up by one member (Sole Director) until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. Throughout these Articles of Incorporation, reference to the "Board" shall be understood as the "Sole Director" as applicable."

The Extraordinary General Meeting further resolves to amend Article 13d) of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 13. Powers of the Board.

d) The Company will be bound by the signature of the Sole Director, or by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of any person appointed with special powers in the accordance with Article 9 d). Where the Director(s) sign(s) any document on behalf of the Company, they shall indicate that they are acting on behalf of the Company.

Ninth Resolution

The Extraordinary General Meeting acknowledges the resignation of the following directors:

Mr Avi Ben Sira, Mr Jimmy Tong Sam and Mr Philippe Chan, with effect on the date hereof.

The Extraordinary General Meeting resolves to grant full and entire discharge to Mr Avi Ben Sira, Mr Jimmy Tong Sam and Mr Philippe Chan, for their mandate as directors of the Company.

Tenth Resolution

As a consequence of the withdrawal of self-owned shares decided in the First Resolution here above, the Extraordinary General Meeting hereby acknowledges that all the shares representing the entire share capital of the Company are henceforth held by only one shareholder.

Therefore, it is decided to appoint the following person as sole director of the Company in replacement of the resigning directors:

Dorsha B.V. a private limited liability company (Besloten Vennootschap), incorporated under, and governed by, the laws of The Netherlands, having its registered office at Rietlandpark 125, 1019 DT, Amsterdam in The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in Amsterdam under the commercial register No. 34319830,

with effect as of the date hereof for a period ending at the end the annual general meeting of the shareholders which will be held in 2016, along with the following permanent representative:

- Mr. Doron Shamir, born on 16 November 1961 in Tel Aviv (Israel), lawyer, residing at Lisdoddelaan 91, 1087 KB in Amsterdam (The Netherlands),

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de PEPP1 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.677, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), du 21 octobre 2004, publié au Mémorial C - N° 10, Recueil des Sociétés et Associations du 6 janvier 2005 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), du 31 mai 2006, publié au Mémorial C - N° 1608, Recueil des Sociétés et Associations du 24 août 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Chan, dirigeant, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Georges Wirtz, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Otsar YTSHAK, dirigeant demeurant en Israël.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues;
2. Modification corrélative du Titre 1 définitions de "Capital de la Classe B", "Prime de la Classe B", "Capitaux Propres de la Classe A", "Actions B", et de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Transfert du siège social de la Société;
4. Modification corrélative de l'article 3a) des statuts de la Société;
5. Possibilité de réunir l'assemblée générale des actionnaires en tout lieu tel qu'indiqué dans la lettre de convocation;
6. Modification corrélative de l'article 8b) des statuts de la Société;
7. Possibilité de nommer un administrateur unique lorsque les actions émises par la Société sont réunies entre les mains d'un seul actionnaire;
8. Modification corrélative de l'article 12a) et de l'article 13d) des statuts de la Société;
9. Démission de certains administrateurs et décharge pour l'exécution de leur mandat;
10. Nomination d'un nouvel administrateur;
11. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle est signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés sont signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour ainsi que de tous documents et informations y relatifs, avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations formelles.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille six cent vingt-six euros (EUR 37.626,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent dix-sept mille neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 317.954,-) représenté par cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (158.377) Actions A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et six cents (600) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, à un montant de deux cent quatre-vingt mille trois cent vingt-huit euros (EUR 280.328,-) représenté par cent quarante mille cent soixante-quatre (140.164) Actions A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, par l'annulation de dix-huit mille deux cent treize (18.213) Actions A et six cents (600) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, auto-détenues par la Société.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier Titre Ier définitions de "Capital de la Classe B" "Prime de la Classe B" "Capitaux Propres de la Classe A" "Actions B" qui auront désormais la teneur suivante:

«i) "Capital de la Classe B" signifie le montant représentant le capital social souscrit et libéré par les Actionnaires de la Classe B le cas échéant;

j) "Prime de la Classe B" signifie: le montant de la prime d'émission libéré par les Actionnaires de la Classe B le cas échéant;

k) "Capitaux Propres de la Classe A" signifie: le montant représentant le Capital de la Classe A augmenté de la Prime de la Classe A;

r) "Actions B" signifie: une classe spécifique d'actions que la Société pourra émettre à sa discrétion, qui auront les caractéristiques suivantes: (i) un droit de vote (ii) un droit à 0,0166% du Produit Net à la date de la Réalisation de la Transaction comme déterminé ci-dessous et (iii) un droit aux distributions conformément à l'Article 23 des présents Statuts. Les porteurs d'Actions B sont définis "Actionnaires de la Classe B".»

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en outre l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt mille trois cent vingt-huit euros (EUR 280.328,-) représentés par cent quarante mille cent soixante-quatre (140.164) Actions A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-7257 Walferdange, 2 Millewee.

Quatrième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 3 a) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.**

a) Le Siège Social de la Société est établi dans la commune de Walferdange.»

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au siège social de la Société ou en tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation.

Sixième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 8 b) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.**

b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation émise par le Conseil.»

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales que lorsqu'il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Huitième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 12 a) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Administrateurs.**

a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsqu'il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre (Administrateur Unique) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Pour les besoins des présents Statuts, la référence au "Conseil" s'entendra comme "Administrateur Unique" lorsque requis.»

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en outre l'article 13d) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Pouvoirs du Conseil.**

d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 9 d). Au cas où l'Administrateur Unique ou les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom et pour le compte de la Société.»

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission des administrateurs suivants:

M. Avi Ben Sira, M. Jimmy Tong Sam et M. Philippe Chan, prenant effet ce jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accorder une décharge complète et entière à M. Avi Ben Sira, M. Jimmy Tong Sam et M. Philippe Chan, pour l'exécution de leur mandat en tant qu'administrateurs de la Société.

Dixième Résolution

Suite à l'annulation des actions auto-détenues décidée à la Première Résolution ci-avant, L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que l'entière du capital social de la Société est désormais détenue par un seul actionnaire.

Il est donc décidé de nommer en qualité d'administrateur unique de la Société la personne suivante:

Dorsha B.V. une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap), constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rietlandpark 125, 1019 DT, Amsterdam aux Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro de registre No. 34319830,

à compter de ce jour et pour la durée des mandats restants à courir soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se réunir en 2016, avec le représentant permanent suivant:

- M. Doron Shamir, né le 16 novembre 1961 à Tel Aviv (Israël), avocat, résidant à Lisdoddelaan 91, 1087 KB à Amsterdam (Pays-Bas),

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont évalués environ à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Chan, G. Wirtz, O. Ytshak et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50805. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159563/279.

(130195086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Gala Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.686.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1. - Herr Volker DICK, Maurer, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Hauptstrasse, 95.

2. - Frau Inge von GELDERN-KIRSTEN, geborene von GELDERN, Winzerin, wohnhaft in D-54340 Klüsserath, Krains-trasse 3.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zu-treffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "GALA PLUS S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Garten- und Landschaftsbau im Allgemeinen und insbesondere der Gartenunterhalt, Gartenneuanlagen, Gartenumgestaltung, Steinarbeiten jeglicher Art, Zaunbau, Holzarbeiten, sowie der Teichbau.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls der Handel mit Pflanzen, Sträuchern, Bäumen, Bewässerungsanlagen sowie der Vertrieb von sämtlichem Zubehör für die oben genannten Tätigkeiten.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1. - Herr Volker DICK, Maurer, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Hauptstrasse, 95, vierundzwanzig Anteile	24
2. - Frau Inge von GELDERN-KIRSTEN, geborene von GELDERN, Winzerin, wohnhaft in D-54340 Klüsserath, Krainstrasse 3, sechsundsiebzig Anteile	76
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme.

Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Als dann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Volker DICK, Maurer, geboren in Trier (Deutschland), am 26. November 1981, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Hauptstrasse, 95.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. DICK, I. VON GELDERN-KIRSTEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2117. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 19. November 2013.

Référence de publication: 2013161392/113.

(130197818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Pelvis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 89.034.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169145/9.

(130205733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.